



Marché commun de l'Afrique  
orientale et australe

## APPEL À CANDIDATURES POUR LE POSTE DE DIRECTEUR DES SERVICES JURIDIQUES ET DE LA CONFORMITÉ À LA COMMISSION DE LA CONCURRENCE DU COMESA

La Commission de la concurrence du COMESA (« la Commission ») est un organisme régional doté de la personnalité morale, créé en vertu de l'article 6 du Règlement relatif à la concurrence du COMESA (« le Règlement ») promulgué au titre de l'article 55 du Traité instituant le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA)<sup>1</sup>. La Commission est chargée de promouvoir la concurrence et d'améliorer le bien-être des consommateurs dans le Marché commun. Les principales fonctions de la Commission sont de surveiller les marchés et d'enquêter sur les pratiques commerciales anticoncurrentielles, de contrôler les fusions et autres formes d'acquisition dans le Marché commun et de servir de médiateur dans les différends entre les États membres liés à des comportements anticoncurrentiels. La Commission est située à Lilongwe, au Malawi. De plus amples informations peuvent être obtenues sur le site Internet de la Commission, à l'adresse suivante : <http://www.comesacompetition.org/>.

La Commission cherche à recruter un directeur des services juridiques et de la conformité (P4). Les ressortissants des États membres du COMESA possédant les qualifications requises sont invités à poser leur candidature à ce poste, qui est à pourvoir dans les bureaux de la Commission à Lilongwe, au Malawi.

**TITRE DU POSTE :** Directeur des services juridiques et de la conformité  
**FAIT RAPPORT AU :** Directeur général  
**GRADE :** Niveau Administrateur 4 (P4).  
**ÉCHELLE DE SALAIRE :** 58 731 \$Com - 70 654 \$Com par an  
**DIVISION :** Services juridiques et conformité  
**DURÉE DE FONCTION :** Durée déterminée de quatre (4) ans. La prolongation du contrat est subordonnée à la disponibilité des fonds, aux performances du titulaire du contrat et à l'approbation des plans de travail annuels successifs par la Commission de la concurrence du COMESA.  
**NOMBRE DE POSTES :** Un (1)  
**LIEU D'AFFECTATION :** Lilongwe

---

<sup>1</sup> Le COMESA est composé de 21 États membres, à savoir : Burundi, Union des Comores, Djibouti, République démocratique du Congo, Égypte, Érythrée, Eswatini, Éthiopie, Kenya, Libye, Malawi, Madagascar, Maurice, Rwanda, Seychelles, Somalie, Soudan, Tunisie, Ouganda, Zambie et Zimbabwe.

**TYPE DE CONTRAT :** Employé à durée déterminée de la Commission dans la catégorie du personnel administrateur.

## **1. RESPONSABILITÉS**

Sous la supervision directe du Directeur général de la Commission et la direction générale du Conseil des commissaires, le directeur des services juridiques et de la conformité est le conseiller juridique de la Commission. Le titulaire du poste est chargé de donner des conseils et de s'occuper de toutes les questions juridiques de la Commission, y compris les pratiques de conformité avec l'ensemble de la législation pertinente telle que le Règlement et les règles relatifs à la concurrence du COMESA, le Traité du COMESA, les législations nationales pertinentes des États membres, et l'exécution des tâches spécifiques suivantes :

- (a) Veiller à ce que les États membres s'assurent que le Règlement relatif à la concurrence du COMESA a force de loi sur leurs territoires ;
- (b) Projets de protocoles d'accord entre la Commission et les autorités nationales chargées de la concurrence et de la consommation ou les ministères compétents dans les États membres ;
- (c) Responsable des actions de mise en œuvre pour toutes les infractions au Règlement et aux règles de concurrence du COMESA, avec le soin et la compétence professionnels qui s'imposent ;
- (d) S'assurer que les décisions de la Commission sont pleinement respectées par les États membres ;
- (e) S'assurer que les droits et les moyens de défense des parties sont respectés dans le cadre des procédures prévues par le Règlement ;
- (f) Veiller à ce que les décisions de la Commission tiennent dûment compte des faits pertinents ;
- (g) Négocier et aider à la rédaction d'engagements et veiller à l'exactitude des engagements pris par les entreprises devant la Commission ;
- (h) élaborer et mettre en œuvre des lignes directrices, des procédures et des manuels relatifs aux procédures d'enquête et à l'éthique, aux perquisitions, aux questions de confidentialité, aux exemptions, etc. dans le cadre du Règlement et des règles et former l'ensemble du personnel concerné à leur application ;
- (i) Procéder à l'examen de la concentration du pouvoir économique dans le Marché commun en ce qui concerne d'éventuelles infractions au Règlement et aux règles ;
- (j) Évaluer/examiner toutes les exemptions possibles en vertu du Règlement relatif aux organismes professionnels et aux autres acteurs économiques du Marché commun et élaborer des lignes directrices à cet égard ;
- (k) Veiller à ce que les entreprises respectent la lettre et l'esprit de la loi, fournir des conseils aux entreprises sur les questions de conformité en vertu du Règlement et éduquer, former et aider les entreprises ou d'autres personnes à élaborer des programmes de conformité en matière de concurrence ;

- (l) Tenir à jour tous les développements clés ou les meilleures pratiques aux niveaux régional et international en matière de droit de la concurrence et de protection des consommateurs et recommander une révision appropriée de la politique et du droit ;
- (m) Rédiger des documents juridiques et des avis généraux pour publication dans le Journal officiel du COMESA ;
- (n) Préparer les budgets et les programmes du département ainsi qu'un système/processus de priorisation dans la mise en œuvre et soumettre des rapports de performance au directeur général ; et
- (o) Entreprendre d'autres tâches conformes à la présente description de poste, qui peuvent être demandées ou déléguées par le directeur général.

## **2. CONDITIONS REQUISES POUR LE POSTE**

### **2.1. Qualifications académiques**

- (a) Être titulaire d'une licence en droit délivrée par une université réputée et reconnue.
- (b) Maîtrise en droit d'une université reconnue, avec une forte préférence pour le droit international, le droit commercial, le droit des contrats, le droit de la concurrence ou le droit de la consommation.
- (c) Être admis à pratiquer le droit dans l'un des États membres du COMESA.

### **2.2. Expérience**

- (a) Un minimum de dix (10) ans d'expérience pertinente dans la pratique du droit, notamment en matière de contentieux, d'analyse juridique, de recherche et de rédaction de rapports.
- (b) Une expérience professionnelle au niveau de management est requise pour ce poste.
- (c) Une expérience professionnelle au sein d'un organisme intergouvernemental sera un atout supplémentaire.
- (d) Une expérience professionnelle au sein d'une autorité de la concurrence ou de la consommation sera un atout supplémentaire.

## **3. COMPÉTENCES ET APTITUDES**

- (a) Excellentes aptitudes à la communication orale et écrite et capacité à influencer les processus impliquant plusieurs parties prenantes.
- (b) Excellente compétence technique dans le traitement des questions juridiques et politiques.
- (c) Capacité à accomplir des tâches multiples et à travailler sous pression avec un large éventail de personnes et d'institutions.
- (d) Maintenir la confidentialité au plus haut niveau à tout moment.
- (e) Pensée créative et aptitude à résoudre les problèmes.
- (f) Excellentes compétences informatiques.
- (g) Compétences démontrées en matière de gestion des relations, y compris des capacités d'écoute avérées et un bon sens des affaires.

- (h) Capacité à responsabiliser et à inspirer les autres pour traduire la vision en résultats ; à identifier de manière proactive les questions, les opportunités et les risques stratégiques ; à établir et à entretenir des relations avec un large éventail de personnes pour comprendre les besoins et obtenir le soutien de l'orientation de l'organisation ; à anticiper et à résoudre les conflits en recherchant des solutions mutuellement acceptables ; à favoriser le changement et l'amélioration ; à ne pas accepter le statu quo ; à faire preuve du courage nécessaire pour prendre des positions impopulaires.
- (i) Capacité à diriger et à résoudre les conflits de manière professionnelle.
- (j) Prend la responsabilité d'intégrer les perspectives de genre et d'assurer la participation égale des femmes et des hommes dans tous les domaines de travail ; démontre sa connaissance des stratégies et son engagement en faveur de l'objectif d'équilibre entre les hommes et les femmes dans la dotation en personnel.
- (k) Connaissance et compréhension de l'objet et des objectifs du Traité du COMESA et du Règlement et des règles du COMESA en matière de concurrence.
- (l) Une connaissance des activités de la Commission de la concurrence du COMESA et du programme d'intégration régionale du COMESA est fortement recommandée.

#### **4. EXIGENCE EN MATIÈRE DE LANGUE DE TRAVAIL**

Maîtrise de l'anglais et/ou du français et/ou de l'arabe (à l'oral et à l'écrit). Une combinaison de deux ou de toutes ces langues sera un avantage supplémentaire.

#### **5. ÉLIGIBILITÉ À LA CANDIDATURE**

Les candidats doivent être citoyens d'un État membre du COMESA et ne doivent pas être âgés de plus de 55 ans au moment de la soumission de la candidature.

#### **6. SOUMISSION DES DEMANDES**

Les candidatures DOIVENT être soumises par l'intermédiaire des ministères de coordination des États membres respectifs au moyen du FORMULAIRE DE CANDIDATURE prescrit du COMESA, qui est accessible sur le site Internet suivant du COMESA : [COMESA Job Application Form French](#).

Les candidatures soumises directement à la Commission ne seront pas prises en considération et seuls les candidats présélectionnés seront contactés. Seuls les candidats qui sont membres du personnel de la Commission de la concurrence du COMESA peuvent soumettre leur candidature directement à la Commission. En outre, les candidatures qui ne sont pas soumises au moyen des formulaires de candidature du COMESA ne seront pas prises en considération.

Les candidatures doivent être soumises aux ministères de coordination du COMESA des États membres respectifs. Les ministères de coordination de chaque État membre sont

accessibles par le lien suivant du site Internet de la Commission : [COMESA Coordinating Ministries](#)

Les candidats doivent soumettre leur candidature aux ministères de coordination du COMESA des États membres respectifs, soit physiquement, soit par voie électronique.

Les candidatures DOIVENT parvenir aux ministères de coordination au plus tard le **jeudi 12 décembre 2024**. En conséquence, les rapports de présélection des ministères de coordination, accompagnés de tous les documents pertinents des candidats retenus, doivent parvenir à l'adresse ci-dessous au plus tard le **jeudi 23 janvier 2025**. Les soumissions des ministères de coordination à la Commission de la concurrence du COMESA peuvent être faites physiquement ou par courrier électronique, ou les deux. Les candidatures non accompagnées des rapports de présélection des ministères de coordination seront disqualifiées dès leur réception.

Le Directeur général  
Commission de la concurrence du COMESA  
Kangombe House, 5<sup>th</sup> Floor  
P. O. Box 30742  
Lilongwe 3, MALAWI  
Email : [compcom@comesacompetition.org](mailto:compcom@comesacompetition.org)  
[recruitment@comesacompetition.org](mailto:recruitment@comesacompetition.org)